

Secrétariat Technique Conjoint /  
Coordination de l'Antenne régionale WLL  
Affaire suivie par : Mme Stéphanie Dupuis  
Téléphone: + 32 61 50.81.81  
Email : [interreg.libramont@skynet.be](mailto:interreg.libramont@skynet.be)

Metz, le 09 JUL. 2012

LE PRESIDENT DU GECT INTERREG –  
Programme Grande Région  
PREFET DE LA REGION LORRAINE,

à

**INNO8**  
**Monsieur le Président**  
**François ISSLER**  
**12, Mancy**  
**F- 57640 BETTELAINVILLE**

**Approbation du projet 110-GR-1-2-210 FRED - Fabrication Rapide & Eco Design –  
Programme d'innovation pour la compétitivité des PMI de la mécanique, de la machine  
spéciale, de la déformation et des matériaux**

Monsieur le Président,

Par dépôt officiel le 16-09-2011 d'une demande de concours FEDER, INNO8, premier bénéficiaire du projet, a sollicité l'octroi d'une subvention communautaire dans le cadre du programme INTERREG IV A Grande Région 2007-2013 pour la réalisation du projet intitulé « **FRED** », en partenariat avec INNOVATECH, le CRP Henri TUDOR, ARTS (ENSAM), le CIRTES, le SIRRIS, l'InSIC, TEC3I, l'ULg, TECHNIFUTUR et la HEBP.

Le coût total prévisionnel du projet s'élève à **3.862.907,18 €**.

Je tiens à vous informer que le comité de sélection, réuni le **23 mai 2012** a approuvé pour ce projet l'attribution d'une subvention FEDER d'un montant maximal de **1.931.453,59 €**.

Le numéro définitif attribué à votre projet est 110-GR-1-2-210. **Nous vous prions de bien vouloir le rappeler dans toute correspondance.**

La convention d'attribution d'une subvention FEDER vous sera adressée prochainement par le Secrétariat technique conjoint. La réception par l'Autorité de gestion de cette convention dûment signée par le premier bénéficiaire, ainsi que de la convention de partenariat conclue entre le premier bénéficiaire et les opérateurs partenaires du projet, constitue une condition préalable à la présentation de la première déclaration de créances.



Afin d'établir la convention FEDER, je vous remercie de bien vouloir communiquer au Secrétariat technique conjoint, avec copie à la coordination de l'Antenne régionale de l'entité géographique WLL, si cela n'a pas déjà été fait :

1. les dates de début et de fin de votre projet, qui seront les dates d'éligibilité des dépenses de votre projet (article 3 de la convention FEDER).  
Si ces dates sont différentes des dates de réalisation annoncées dans la demande de concours lors du dépôt du dossier, je vous remercie de bien vouloir fournir les tableaux financiers adaptés temporellement, et **uniquement temporellement** (c'est-à-dire que les modifications ne peuvent concerner que la répartition des dépenses par année; et qu'aucune autre modification ne sera acceptée). **De plus, la date de la fin de la période d'exécution de votre projet ne peut aller au-delà du 31-12-2014.**
2. les informations bancaires suivantes (article 4 de la convention FEDER) :
  - a. attestation officielle de l'ouverture d'un compte bancaire spécifique et unique pour le projet INTERREG (ex : un relevé d'identité bancaire, un courrier de la banque, une copie du contrat d'ouverture de compte). Comme indiqué dans la convention FEDER, la dénomination du compte devra être la suivante : « projet INTERREG IV A GR - *Nom de votre projet* ».  
Si vous n'êtes pas habilité à ouvrir un compte bancaire spécifique, il convient de le justifier auprès de l'autorité de gestion et de lui demander l'approbation de cette procédure particulière.
  - b. les numéros IBAN et BIC du compte bancaire
  - c. l'adresse postale de la banque.

Pour mémoire, vous trouverez sur le site internet [www.interreg-4agr.eu](http://www.interreg-4agr.eu) les documents types à utiliser dans le cadre de ce programme.

La coordination de l'antenne régionale WLL (Mme Stéphanie Dupuis, Email : [interreg.libramont@skynet.be](mailto:interreg.libramont@skynet.be), ☎ + 32 61 50.81.81) se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

LE PRESIDENT DU GECT INTERREG –  
Programme Grande Région  
LE PREFET DE LA REGION LORRAINE,

Pour le ~~Préfet~~ **Préfet de la Région Lorraine**  
Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

Chantal CASTELNOT

